

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ANIMATION Cotisations santé applicables

Régime conventionnel

COTISATIONS EN % DU PMSS (Plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 3377 € en 2019)

Régime de Sécurité sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Contrat d'assurance collective						
Cotisation du Participant	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Salarié seul	0,47 %	0,47 %	0,94 %	0,21 %	0,21 %	0,42 %

Extension facultative aux membres de la famille du Participant

Régime de Sécurité sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisation supplémentaires	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Conjoint	+ 1,08 %	-	+ 1,08 %	+ 0,48 %	-	+ 0,48 %
Enfant à charge ⁽¹⁾	+ 0,70 %	-	+ 0,70 %	+ 0,34 %	-	+ 0,34 %

(1) Gratuité à compter du 3^{ème} enfant.

Cotisations complémentaires à celles du contrat d'assurance collective du régime frais de santé conventionnel

COTISATIONS EN % DU PMSS (Plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 3377 € en 2019)

Contrat standard « surcomplémentaire »
n° CCN019103/00 - CCN0109104/00 - CCN019105/00 - CCN019106/00

Salarié adhésion obligatoire Base + Option 1	+ 0,53 %
Salarié adhésion obligatoire Base + Option 2	+ 0,72 %
Salarié adhésion facultative Base + Option 1	+ 0,64 %
Salarié adhésion facultative Base + Option 2	+ 0,86 %
Base + Salarié adhésion Obligatoire Option 1 + adhésion facultative Option 2	+ 0,76 %

Extension facultative aux membres de la famille du participant
n° CCN019103/01 - CCN0109104/01 - CCN019105/01 - CCN019106/01

	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Salarié adhésion obligatoire Base + Option 1	+ 0,61 %	+ 0,27 %
Salarié adhésion obligatoire Base + Option 2	+ 0,83 %	+ 0,41 %
Salarié adhésion facultative Base + Option 1	+ 0,73 %	+ 0,32 %
Salarié adhésion facultative Base + Option 2	+ 0,99 %	+ 0,49 %
Base + Salarié adhésion obligatoire Option 1 + adhésion facultative Option 2	+ 0,87 %	+ 0,44 %

(1) Gratuité à compter du 3^{ème} enfant.